

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le sixième jour de juin deux-mille-size, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Mario Quirion, maire, MM. Les conseillers Gino Giroux, Claude Goulet, Hugues Arguin, Francis Bélanger, Renaud Gosselin.
Mme la conseillère, Diane Rancourt.
Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

Rés. 16-093

ORDRE DU JOUR

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Diane Rancourt

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

Rés. 16-094

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par : Hugues Arguin

Appuyé par : Gino Giroux

QUE les procès-verbaux des dernières assemblées soient approuvés tel que présentés.

ADOPTÉE

Rés. 16-095

ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Claude Goulet

Et appuyé par : Francis Bélanger

ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme total : 178 084,46\$ plus 11 335,21\$ en salaires pour la période 5.

ADOPTÉE

Rés. 16-096

REMBOURSEMENT FINAL : MARGE DE CRÉDITS CORP MOULIN BERNIER

ATTENDU QUE la Municipalité a remboursé la marge de crédit de la Corporation du Moulin Bernier qui s'élevait à 23 486,99\$;

ATTENDU QUE un solde résiduel de 1 260,19\$ a dû être remboursé par le comité par la suite;

ATTENDU QUE la Corporation de Moulin Bernier s'est engagé à remettre à la Municipalité le placement en fiducie à la Fondation Communautaire de l'Estrie, dont la valeur au 17 juillet 2015 s'élevait à 33 903,35\$ (ref. rés. du 12 avril de la Corporation);

Il est proposé par : Claude Goulet

Et appuyé par : Hugues Arguin

QUE la Municipalité accorde la somme de 1 260,19\$ à la Corporation du Moulin Bernier pour remboursement du solde de la marge de crédit, toujours conditionnel à une remise de placement à échéance en notre faveur.

ADOPTÉE

Rés. 16-097

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : DON FESTIVAL SONGE D'ÉTÉ EN MUSIQUE

Proposé par : Hugues Arguin

Appuyé par : Claude Goulet

QU'un don de 250\$ soit accordé au Festival Songe d'été en musique pour l'année 2016.

ADOPTÉE

Rés. 16-098

AUTORISATION DE PASSAGE : RANDONNÉE DE MOTO LE 6 AOUT 2016

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Francis Bélanger

QUE la Municipalité autorise le passage de motos le 6 août prochain sur notre territoire, randonnée organisée par le Bar Traffic de St-Benoit pour venir en aide à des enfants malades.

ADOPTÉE

Rés. 16-099

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : VOIRIE

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Renaud Gosselin

QU'une dépense de 25 000\$ soit autorisée pour pierre 0 ½ pour réfection des rangs 8 Sud des Fortier, de 3 000\$ pour carburant, de 1 200\$ pour ponceau et gravier dans la route du 4^e, de 500\$ pour pièces et accessoires et de 200\$ pour un radio am/fm pour le camion Ford.

Pour la division aqueduc un montant de 700\$ pour rehaussement valves à eau est autorisé.

ADOPTÉE

Rés. 16-100

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : DON CORP MOULIN BERNIER

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Francis Bélanger

QU'UN don de 300\$ soit accordé à la Corporation du Moulin Bernier pour leurs activités estivales 2016.

ADOPTÉE

Rés. 16-101

DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION FINALE AU PROGRAMME TECQ

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Francis Bélanger

ET RÉSOLU

QUE la firme WSP soit autorisée à présenter une programmation finale pour un totale de 645 263,00\$ incluant 57 780\$ en priorité 1 (panneaux de contrôle étangs & télémétrie usine de chloration plus poste SP1 égouts) 33 483\$ en priorité 2 : plan, inspection chaussées et conduites, 425 000\$ en priorité 3 : surpresseur, 129 000\$ dans notre 20% discrétionnaire pour les bureaux de l'Hôtel de ville.

ADOPTÉE

Rés. 16-102

ACCEPTATION DE CONDITIONS : PROGRAMME TECQ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Francis Bélanger

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et couts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain 2017.

ADOPTÉE

Rés. 16-103

APPUI À L'EXPRESS-BEAUCE MÉGANTIC : CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance d'une demande du club VTT l'Express Beauce-Mégantic de détourner le sentier de VTT afin de rendre la sortie et l'entrée du sentier plus sécuritaire sur la route 108;

CONSIDÉRANT QUE la demande de détournement provient initialement du Ministère des Transports du Québec afin de rendre l'accès sécuritaire dû au relief du terrain, à la visibilité des automobilistes et des randonneurs de VTT ;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés par la demande sont le 4 023 046 appartenant à M. Renaud Coulombe et le no 4 023 549 appartenant à M. Bertrand Drouin, tous deux situés en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité de terrain ailleurs sur le territoire ne peut s'appliquer dans ce cas, le projet étant spécifique à l'endroit;

CONSIDÉRANT QUE la demande permet le maintien et la croissance des activités touristiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à nos normes de zonage;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Claude Goulet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Courcelles appuie la demande présentée à la CPTAQ par le club l'Express Beauce-Mégantic.

QUE copie de cette résolution soit jointe au dossier à être présenté à la CPTAQ

ADOPTÉE

Rés. 16-104

ADHÉSION AU SEA PLUS DE LA MRC DU GRANIT

Proposé par : Francis Bélanger

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE la Municipalité de Courcelles adhère au service SEA plus de la MRC du Granit, au coût de 800\$ pour l'année 2016.

ADOPTÉE

Rés. 16-105

PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉLIORATION DU PARC JEUNESSE AU PROGRAMME PIC 150

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Diane Rancourt

QUE la Municipalité présente un projet d'amélioration du Parc Jeunesse au programme PIC 150 du gouvernement du Canada. La Municipalité s'engage à investir une part de 50% du projet estimé à 67 000\$. Mme Renée Mathieu, directrice municipale est autorisée à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Gino Giroux

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

_____, maire

_____, dir.gén.